

Développement régional—Loi

● (1410)

J'ai donné mon appui à l'instauration, dans deux régions rurales de Algoma-Manitoulin, d'un des programmes élaborés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, notamment le Programme d'aide au développement économique local. Le ministère doit financer quelque 18 projets d'intérêt local dans tout le pays. Il mettra sur pied des sociétés de développement économique locales chargées de financer l'administration, l'aide à la recherche, les nouvelles industries qui s'implantent dans la région et les nouveaux débouchés économiques. En outre, le ministère financera des prises de participation au capital et des prêts afin d'encourager les industries intéressées à s'installer dans des régions à croissance lente.

Certains projets expérimentaux ont été couronnés de succès aux États-Unis, notamment dans le Kentucky et d'autres régions à croissance lente comme le nord de l'Ontario. Il faudra surveiller de près leur évolution au cours des prochaines années. Le ministre de l'Expansion économique régionale préfère, sans nul doute s'en remettre aux gens de la localité pour créer des débouchés, développer et exploiter les ressources économiques locales.

J'ai souligné ce matin que d'importantes décisions politiques avaient été prises en vue de diriger vers les régions à faible croissance les industries qui ont une affinité naturelle avec les régions où se trouvent les ressources. Il est très souhaitable que le MEER poursuive son travail de déblayage en aidant à créer une infrastructure, comme il l'a fait dans nombre de régions. Je songe à beaucoup de localités de l'est du Canada et du nord de l'Ontario, où l'on a subventionné la construction d'un important réseau d'égouts et de traitement des eaux usées, ou encore de parcs industriels qui fournissent aux collectivités les moyens de se lancer dans l'expansion industrielle.

Il est certain, par exemple, que Sault-Sainte-Marie a atteint le point où la ville utilise à pleine capacité ses installations d'égout et de traitement des eaux. La municipalité n'a pas les moyens d'améliorer ce réseau, de sorte qu'il faut que les pouvoirs publics interviennent. Il me semble que la solution la meilleure serait que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent pour financer le projet dans le cadre du MEER. La localité pourra ainsi songer à se développer en se dotant d'un parc industriel et de nouveaux logements.

A première vue, les installations nécessaires pourraient coûter dans les 26 millions de dollars. Les gouvernements fédéral et provincial sont saisis de ce projet depuis près d'un an. Ceux-ci devraient contribuer ensemble et à parts égales 18 millions de dollars, et la ville paierait les 7 millions qui restent. Si nous voulons que la ville connaisse un développement industriel intense, nous devons l'aider à se doter d'une infrastructure comportant des installations massives, qui puisse servir de cadre aux différents secteurs, ainsi que d'un complexe domiciliaire, sans compter que les parcs industriels sont souvent essentiels pour attirer de nouvelles industries dans des localités comme celle-là. Sault-Sainte-Marie est une ville privilégiée du fait que bien des gens veulent y habiter. Elle est tout juste de la bonne dimension. Elle possède toutes sortes d'installations que les Canadiens recherchent à l'heure actuelle, notamment dans le domaine des loisirs, mais elle a besoin d'aide pour se doter d'une infrastructure.

Je tiens à faire savoir que j'entends appuyer ce bill. Je reconnais, à l'instar d'autres députés, que nous devons le

modifier en profondeur pour lui conférer une plus grande souplesse.

S'exprimant au nom du ministre, le secrétaire parlementaire a parlé de la révision actuelle et de l'intention du gouvernement de saisir la Chambre d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine de mesures législatives plus complètes. J'espère que nous pourrions faire preuve de la souplesse voulue, car les industriels veulent parfois s'implanter dans des régions à croissance lente, mais la législation actuelle ne permet pas de leur venir en aide. J'aurais trouvé avantageuse la formule contenue dans un bill précédent qui visait à accorder des avantages fiscaux aux industriels voulant s'installer dans des régions à croissance lente. Malheureusement, cette mesure législative que l'ancien gouvernement avait présentée à la Chambre ne concernait pas le nord de l'Ontario. C'est le ministre de l'expansion économique régionale d'alors qui avait recommandé au comité permanent d'adopter cette formule l'automne dernier. Si on présente à nouveau un bill semblable à la Chambre, j'espère qu'on verra à ce qu'il s'applique aussi au nord de l'Ontario.

Je tiens à faire savoir que j'approuve ce bill qui vise à étendre l'application de la loi sur les subventions au développement régional. Un programme qui permet la création de 12,000 emplois nouveaux dans le nord de l'Ontario et l'investissement de 468 millions de dollars dans cette région de notre pays constitue une initiative importante que nous ne saurions qu'approuver.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, nous étudions cet après-midi le bill C-35, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional. J'ai reçu le texte des notes préparées pour l'allocation du secrétaire parlementaire au ministre de l'Expansion économique régionale. Il a dit que le ministre prendrait la parole avant la fin de la séance. Je veux poser au ministre un certain nombre de questions afin de dissiper la confusion qu'ont suscitée ses déclarations et celles du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet de la possibilité de se servir de fonds du MEER pour déplacer des voies ferrées à Winnipeg. Il s'agit là d'une idée tout à fait nouvelle et nous avons entendu des déclarations contradictoires sur la façon de s'y prendre et le moment choisi pour obtenir ces fonds. J'ose espérer que le ministre tirera l'affaire au clair dans son allocation sur le bill.

Le ministère des Transports a déclaré que les seuls crédits qui pouvaient être affectés au déplacement de voies étaient ceux du programme d'aide aux transports urbains qui sont offerts à chaque province. Lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) l'a interrogé, en mai dernier, au sujet du financement des travaux de déplacement des voies à Winnipeg le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a bien dit qu'il ne pouvait affecter aucun crédit à ces travaux et que les fonds nécessaires devaient être prélevés sur l'enveloppe d'un ministre quelconque. Si la municipalité de Winnipeg fait une étude du déplacement et de la remise en état des voies ferrées dans le centre de la ville et demande ensuite des fonds du MEER, le gouvernement lui garantira-t-il qu'un ministre en particulier puisera des fonds à cette fin dans son enveloppe financière? Ce ministre aura-t-il dans son enveloppe les 10 ou 15 millions de dollars dont aurait besoin la municipalité de Winnipeg? Il s'agit là